

Volet 2 5 domaines de prestations à domicile :

Coordination renforcée : suivi des plans d'accompagnement et de soins, coordination des interventions, surveillance gériatrique partagée, identification d'un interlocuteur unique pour le bénéficiaire et son entourage chargé de la coordination des acteurs du domicile :



Aide à domicile

Soin à domicile

Equipe MS APA
et travailleurs sociaux



Continuité du projet de vie : soutien des aidants, animation et promotion de la vie sociale, appui au parcours de vie, aide aux démarches d'ouverture de droits



Sécurisation de l'environnement de la personne : adaptation et sécurisation du logement, mise en place de dispositif de téléassistance, service d'astreinte 24h/24 – 7j/7



Gestion des situations de crise : ruptures d'accompagnement, sorties d'hospitalisation via la mobilisation d'un hébergement temporaire en urgence



Continuité des parcours ville / hôpital et objectif d'éviter les hospitalisations non pertinentes



Bénéficiaires : les personnes âgées (GIR 1 à 4) et leurs aidants

Pour en savoir plus : solidarites.gouv.fr

Centre de ressources territorial pour les personnes âgées

Présentation de leur rôle et des services proposés

Permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible



Les missions du CRT

Depuis 2022, la création des centres de ressources territoriaux (CRT) pour les personnes âgées permet de :

- **Favoriser le maintien à domicile** le plus longtemps possible par la mise en place d'un accompagnement renforcé et mieux coordonné à domicile ;
- **Promouvoir une mutualisation territoriale** des ressources au bénéfice des acteurs impliqués dans la prise en charge des personnes âgées et pour les personnes âgées elles même.

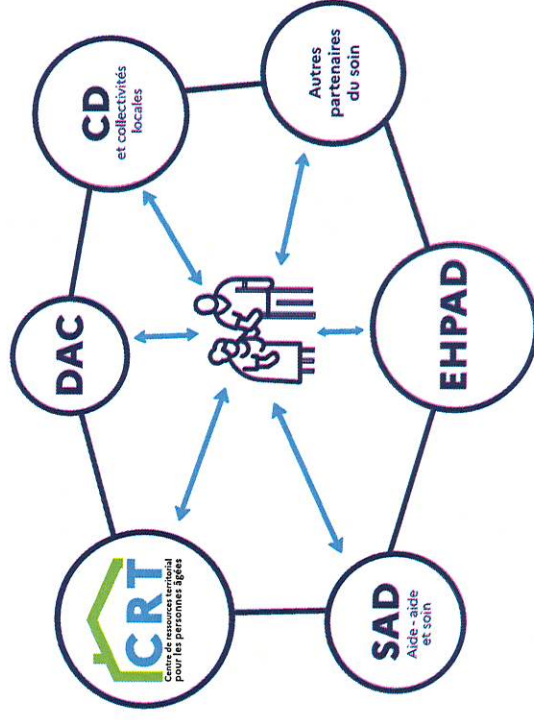
Ces structures ont pour mission de développer une offre nouvelle d'accompagnement à la perte d'autonomie s'appuient sur deux piliers complémentaires :

Volet 1

Donner accès aux ressources des CRT (EHPAD/SAD) en diffusant plus largement sur le territoire les compétences et ressources gérontologiques disponibles aujourd'hui en ESMS afin d'en faire bénéficier les professionnels de la filière gérontologique et les personnes âgées du territoire.

Volet 2

Intervenir à domicile, en complément des services classiques (SAD - aide, aide et soins, HAD) et offrir un accompagnement renforcé aux personnes âgées, afin de repousser l'entrée en EHPAD lorsqu'elle n'est pas souhaitée par la personne âgée.



Volet 1 Actions articulées autour de 3 objectifs :

1

Favoriser l'accès des personnes âgées aux soins et à la prévention

Exemple : accès aux actions de prévention pour la santé bucco-dentaire proposées par les partenaires du territoire

2

Lutter contre l'isolement des personnes âgées et de leurs aidants

Exemple : Participation aux activités proposées par le CRT ou par des EHPAD partenaires telles que les activités physiques adaptées, les animations, les groupes de parole

3

Contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles et au partage de bonnes pratiques

Exemple : Mutualisation des formations, des journées thématiques et de sensibilisation entre établissements à destination des professionnels



Bénéfices pour les professionnels

Mobilisation de ressources permettant le partage et l'amélioration des pratiques professionnelle



Bénéfices pour les personnes âgées et leurs aidants

Mobilisation de ressources permettant aux personnes âgées de continuer à vivre chez elles

